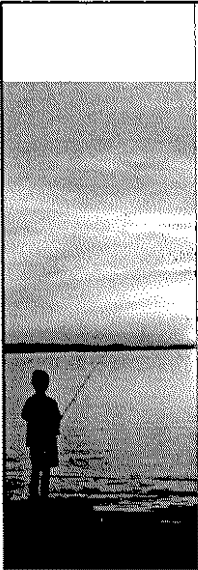


Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables



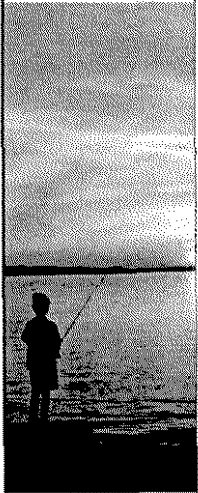
Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 



À propos de la Politique ...

- ◆ Politique gouvernementale
- ◆ Objectifs à caractère :
 - Écologique
 - Environnemental
 - Sécurité publique
- ◆ Détermine, pour les lacs, les cours d'eau et leurs plaines inondables :
 - Normes minimales de protection
 - Responsabilités municipales



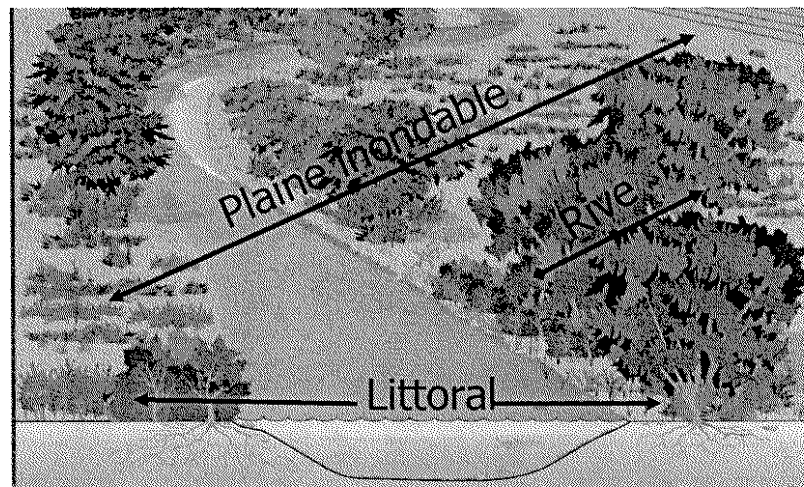
Interdictions

◆ **Politique stipule que (4.2):**

- ☞ ***Dans la zone de grand courant d'une plaine inondable ainsi que dans les plaines inondables identifiées sans que ne soient distinguées les zones de grand courant... sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux***
- ☞ ***sous réserve de mesures prévues aux paragraphes 4.2.1 (constructions, ouvrages et travaux permis) et 4.2.2 (constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation).***

Importance des rives, du littoral et des plaines inondables

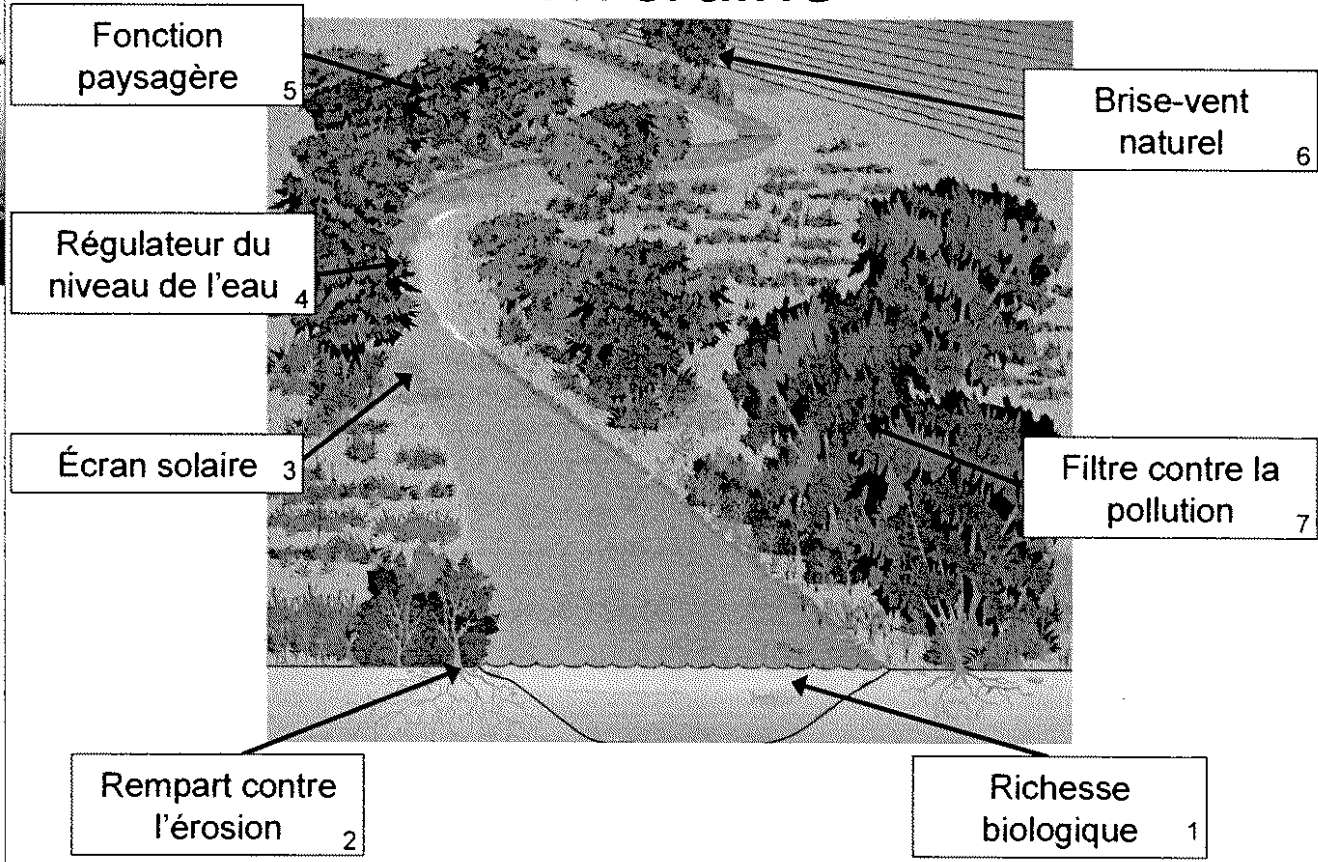
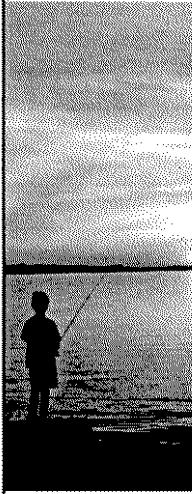
Ces milieux jouent un rôle essentiel pour la survie des composantes écologiques des lacs et des cours d'eau



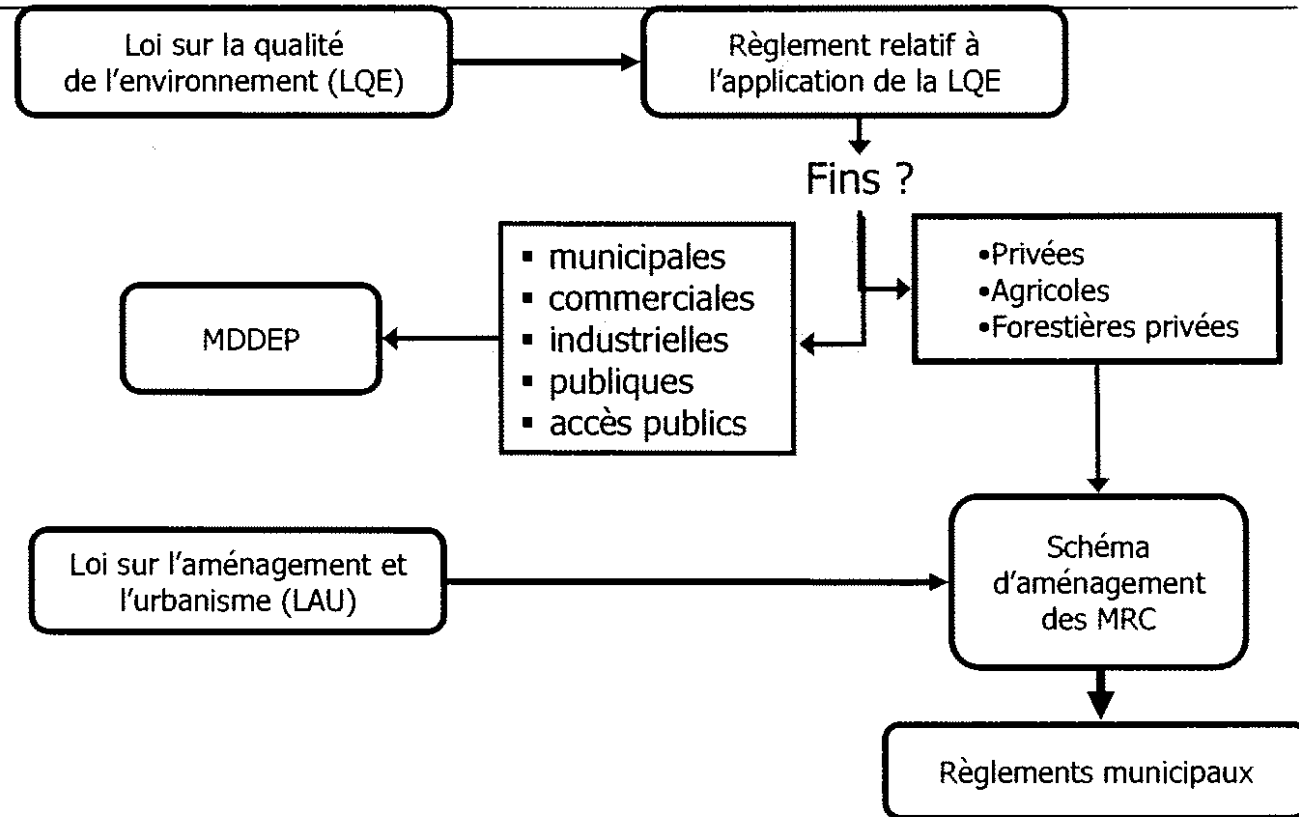
Ils font partie intégrante de l'écosystème aquatique

Rives

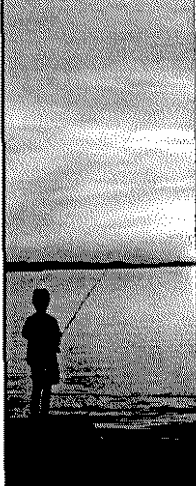
Les multiples rôles de la végétation riveraine



Partage des responsabilités

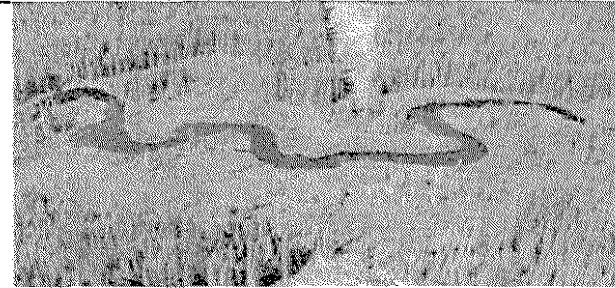


Application



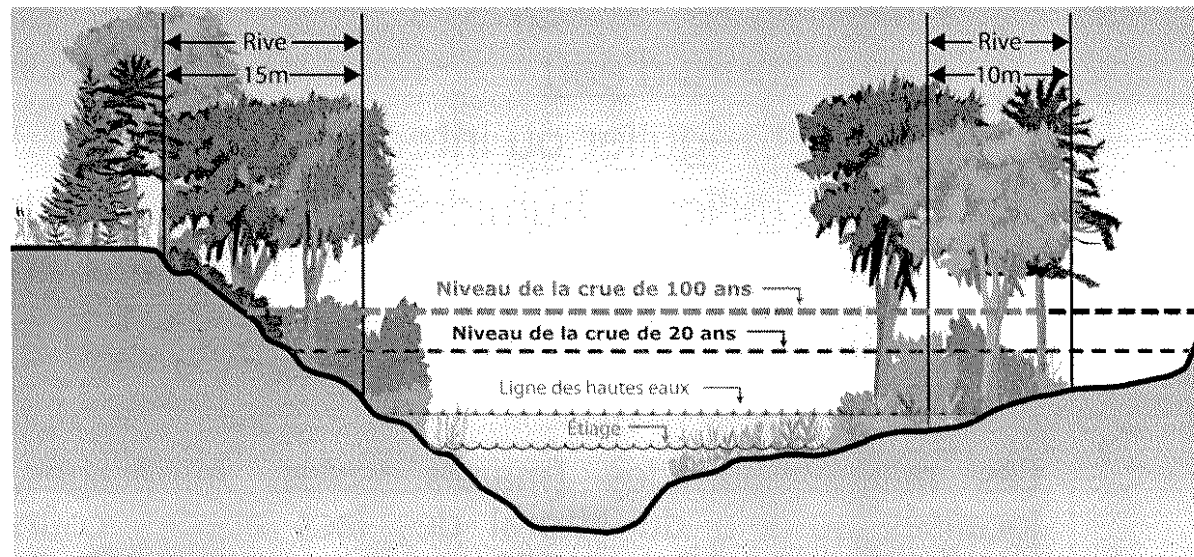
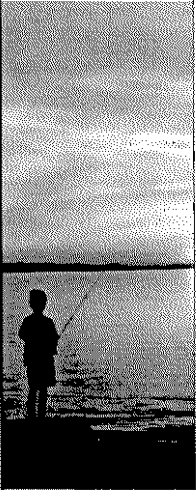
La Politique s'applique :

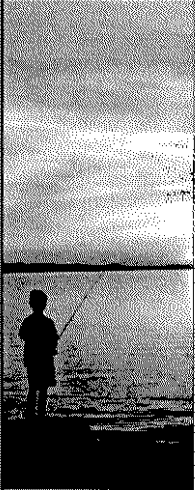
- ◆ aux lacs
- ◆ aux cours d'eau
(débit régulier ou intermittent)
- ◆ aux milieux humides – parties situées sur le littoral, sous la cote de récurrence 2 ans et
- ◆ aux plaines inondables (récurrence 0 à 100 ans)



Les milieux humides (marais isolés, marécages, tourbières) localisés au-delà du littoral des lacs et des cours d'eau sont assujettis à la LQE (art. 22) et à un certificat d'autorisation émis par le MDDEP même s'ils ne sont pas concernés par la Politique.

Ligne des hautes eaux, littoral, rives et plaine inondable





Guides des bonnes pratiques

- ◆ Documents de référence
- ◆ Outils pour faciliter l'application de la Politique et la délimitation de la ligne des hautes eaux
- ◆ Détaillent les normes d'intervention et les dispositions particulières de protection des lacs et des cours d'eau et de leurs plaines inondables

